

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

SERVICE DU CONTRÔLEUX & DU
PERSONNEL - 2ème Bur./Pers.

N° 469 /PERS.

1° 86/Agri. Pers.

Transmis copie pour information
à Messieurs les Membres du Personnel.

Usumbura, le 10 Août 1948.

Pour Le Gouverneur du Ruanda-Urundi,
Le Commissaire Provincial, M. DE RYCK,

/ COPIE /

CONGO BELGE
GOUVERNEMENT GENERAL
1ère DIRECTION GENERALE
3e DIRECTION (PERSONNEL)

N° 13108/PERS.

OBJET:

Statut des Agents de
l'Administration d'Afrique.

Signalement.

Léopoldville, le 17 juillet 1948.

N° 13109/Pers.

Transmis copie pour information à Monsieur
le Gouverneur du Territoire du Ruanda-Urundi
à USUMBURA., subsidiairement à ma lettre
n° 8914/Pers. du 13 mai 1948.

Léopoldville, le 17 juillet 1948.

Pour le Gouverneur Général

p.o.

LE DIRECTEUR-CHEF LE SERVICE, f.f.,
sé/ J. BROCHET.-



Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre
lettre n° 1357/3887/13 du 25 juin 1948 et de vous confirmer la mienne
n° 8914/Pers. du 13 mai 1948, par laquelle je vous annonçais le
prochain rétablissement de l'appréciation générale synthétique
"très bon".

En acceptant le principe de cette modification
aux actuelles dispositions statutaires, le Ministre a également
donné son assentiment à l'admission au concours des agents qui
obtiendront cette appréciation "très bon".

Pour le Gouverneur Général
LE SECRETAIRE GENERAL, I. de THIBAUT,
sé/I. de THIBAUT.